

4 Actualité

Renvois forcés de familles: un exemple édifiant

SOS Asile Vaud a été alerté sur l'expulsion de la famille V. en février 2014. Ce qui pouvait apparaître comme une situation particulière s'avère en réalité un exemple de la nouvelle politique adoptée par le Conseiller d'Etat Leuba, approuvée par la majorité de gauche du gouvernement vaudois. En effet, plusieurs cas de renvois forcés de famille ont eu lieu dernièrement, entraînant traumatismes et déchirements, comme pour la famille V.

Le premier volet de cet article est paru dans le numéro 114.

Reste une dernière interrogation sur la cohérence des actions des autorités: pourquoi avoir disloqué la famille V., dont quatre enfants majeurs sont restés en Suisse?

En effet, la fille B. a accouché d'un petit garçon quelques jours plus tard. Son renvoi a été reporté. Elle s'est opposée fortement à un retour volontaire. Fragilisée psychologiquement après avoir été témoin direct de l'arrestation de sa mère et de ses frères et soeurs mineurs, B. a tenté une nouvelle démarche juridique basée sur des motifs médicaux et sur l'abandon de son mari qui est rentré volontairement au Kosovo. La demande de reconsidération de son dossier a été acceptée: B. a obtenu un permis F (admission provisoire) à fin juillet 2014.

L'autre fille Be. a obtenu début avril 2014 un permis F pour des raisons de santé. Elle nécessite le soutien et la surveillance constante de sa soeur Sh. Heureusement, cette dernière a aussi reçu un permis F quelques mois plus tard, début juillet 2014. L'expulsion des parents les a fragilisées toutes deux. Sh. a accouché à mi-octobre

d'une petite fille qui va bien; le père de l'enfant, absent durant la grossesse, s'est finalement manifesté.

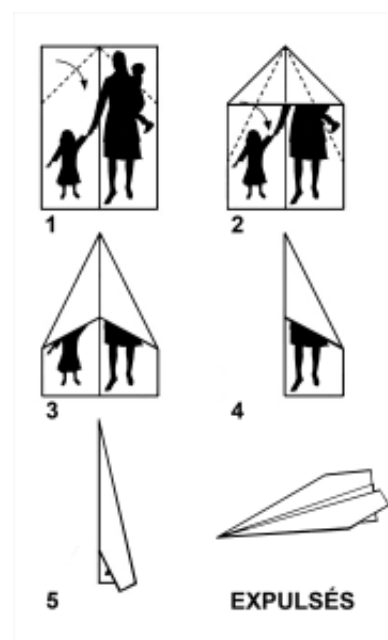
Quant au fils L., 19 ans, il est sur le point de se marier et va donc régulariser son séjour prochainement. Il a en effet obtenu courant février 2015 l'autorisation de se marier; la cérémonie a eu lieu le 16 mars 2015. Mais il a dû affronter de nombreux obstacles administratifs en Suisse comme au Kosovo. Il s'est retrouvé ballotté par l'Etablissement vaudois d'aide aux migrant·e·s (EVAM), qui lui a refusé toute aide et tout hébergement avant de le reprendre en charge en le plaçant dans un abri PC à Préverenges.

On voit ainsi que le renvoi forcé d'une partie de la famille a plongé quatre jeunes adultes dans la précarité. Mais voilà que ces derniers ont tous été régularisés soit pour des motifs de santé, soit par le biais d'un mariage. Autrement dit, les trois filles majeures avaient raison de ne pas accepter leur renvoi... Les autorités n'auraient-elles pas dû attendre avant d'exécuter la décision de renvoi des parents?

N'est-il pas contradictoire de refuser tout permis à ceux-ci, tout en admettant les motifs de santé de leurs trois filles majeures?

Au final, quel bénéfice tire la société suisse du destin imposé à toute la famille V.? La politique de brutalité d'asile et de renvoi s'accompagne d'une irresponsabilité de l'Etat, juridique et politique. Sont-ce vraiment les valeurs sur lesquelles nous voulons baser notre vivre-ensemble?

Christophe Tafelmacher



Cet article se base sur la lettre de lecteurs publiée dans le Journal de Cossonay le vendredi 7 mars 2014, sous la signature de Ginette Moinat (Senarclens) et de François Pidoux (La Chaux-sur-Cossonay), ainsi que sur les informations actualisées fournies par ceux-ci. Nous les en remercions infiniment.

Pour toute personne qui voudrait aider matériellement cette famille, il est possible faire un don sur le compte BCV n° 5337.11.34, Ginette Moinat, 1304 Senarclens ou IBAN CH97 0076 7000 H533 7113 4 avec mention «Soutien famille V.».